

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 7 avril 2026 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Adoption de l'ordre du jour

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2026

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1269645003

Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à 9126-6130 QUÉBEC INC., pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20152

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1269645002

Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20039

20.03 Contrat de services professionnels

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1267132001

Attribuer un contrat de gré à gré au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, afin d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement. Dépense totale de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028 et approuver le projet de convention à cet effet

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1267233001

Octroyer une contribution financière de 40 000 \$, taxes incluses, à OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST pour l'organisation des événements Dame Festive et Festival de littérature jeunesse 2026 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'organisme à cet effet

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266179001

Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1264076001

Accorder une contribution financière à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1267549001

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroyer une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2026 de Les Mardis cyclistes de Lachine

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1267464004

Autoriser l'octroi d'une contribution financière aux JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE au montant total de 900 \$, taxes incluses, si applicables, destinée aux travaux de réparation des jardins

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE, visant la prolongation du projet dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025, pour la période indiquée et selon les modalités prévues, et autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 58 898 \$, taxes incluses, si applicables

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1268200002

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février 2026 au 20 mars 2026

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1260201002

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1260447001

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2026

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1267536001

Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 332 000 \$, taxes non applicables, pour l'année 2026

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

30.05 Budget - Autorisation de dépense

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1267464005

Ratifier une dépense de 273,64 \$, taxes incluses, relative aux frais de participation de Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, et M. Dominic Roussel, conseiller de Ville, au dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest tenu le 20 mars 2026

30.06 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1265412001

Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1256739002

Adoption - *Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique*

40.02 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1266901002

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements du mois de mai 2026

47 – Urbanisme

47.01 Dérégation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1266470002

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 425, 18^e Avenue, sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec

District(s) : du Canal

47.02 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1265419002

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour un immeuble situé au 1850, rue Provost

District(s) : J.-Émery-Provost

47.03 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1266470003

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph)

District(s) : du Canal

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et des projets urbains - 1268073005

Désigner Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine, et de demander au conseil d'administration de la Fondation d'entériner cette nomination à compter du 7 avril 2026

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période d'intervention des membres du conseil

70.02 Questions

CA Direction des services administratifs et des projets urbains

Période de questions du public

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 26
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1269645003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à 9126-6130 QUÉBEC INC., pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20152

De procéder, pour la saison hivernale 2026-2027, à l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat attribué à 9126-6130 QUÉBEC INC., en vertu de la résolution CA23 19 0266, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de renouvellement 15.02 et 2.03.02 prévues à l'appel d'offres public numéro 23-20152; D'autoriser, à cet effet, une dépense de 94 117,67 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-12 15:19

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1269645003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à 9126-6130 QUÉBEC INC., pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20152

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir en période hivernale un service conforme à la politique de déneigement de la Ville de Montréal, la Direction des Travaux publics de l'arrondissement de Lachine a besoin, pour ses opérations, de l'appui de niveleuses avec opérateurs. Les niveleuses sont des équipements essentiels au bon déroulement du déneigement effectué par les équipes en régie. L'arrondissement ne possède pas de niveleuse au sein de sa flotte de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0266 - 2023-11-06 (1239645011)

Octroi d'un contrat à 9126-6130 QUÉBEC INC. (Payant et fils paysagistes), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2023-2026 (lot 6) avec option de renouvellement pour deux saisons supplémentaires, au montant de 264 643,71 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-20152 - Deux soumissionnaires

CA23 19 0247 - 2023-10-02 (1239645009)

Octroi d'un contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2023-2026 avec option de renouvellement pour deux (2) saisons supplémentaires, au montant de 255 158,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-20039 - Deux soumissionnaires

CA20 19 0093 - 2020-06-01 (1207802002)

Octroi d'un contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) et de deux contrats à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 574 817,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2020-2023 - Appel d'offres public numéro 20-18178 - 4 soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'exercer l'option de renouvellement du contrat octroyé, pour la saison hivernale 2026-2027, relativement à la location d'une niveleuse avec opérateur. L'arrondissement engage et utilise trois (3) niveleuses en saison hivernale. Le montant du contrat représente une période d'utilisation de 275 heures par saison. Par contre, l'entrepreneur est assuré d'un paiement représentant 200 heures par saison pour la disponibilité de son appareil.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat en vue de la location de machinerie est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, cette location a pour but d'ajouter aux équipes de déneigement et de déblaiement des Travaux publics des véhicules-outils que l'arrondissement ne possède pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du renouvellement pour la première année d'option est de 94 117,67 \$, taxes incluses (200 heures garanties), et l'estimation pour l'option de renouvellement de la deuxième année est de 96 941,18 \$, taxes incluses (200 heures garanties). Le coût de renouvellement est établi en fonction de la clause 2.03.02 du contrat qui stipule qu'une majoration de 3 % des derniers prix en vigueur s'applique.

Les fonds proviennent du budget de fonctionnement des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2026;

- Début des opérations à compter du 1^{er} novembre 2026 jusqu'au 30 avril 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic RATELLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-11

Ludovic RATELLE
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement



Dossier # : 1269645002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20039

De procéder, pour la saison hivernale 2026-2027, à l'exercice de l'option de renouvellement prévue au contrat attribué à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., en vertu de la résolution CA23 19 0247, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément aux dispositions de renouvellement 15.02 et 2.03.02 prévues à l'appel d'offres public numéro 23-20039;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 94 117,67 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-12 15:32

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION Dossier # :1269645002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler, pour la saison hivernale 2026-2027, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 94 117,67 \$, taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 23-20039

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir en période hivernale un service conforme à la politique de déneigement de la Ville de Montréal, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine a besoin, pour ses opérations, de l'appui de niveleuses avec opérateurs. Les niveleuses sont des équipements essentiels au bon déroulement du déneigement effectué par les équipes en régie. L'arrondissement ne possède pas de niveleuse au sein de sa flotte de véhicules.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 19 0266 - 2023-11-06 (1239645011)

Octroi d'un contrat à 9126-6130 QUÉBEC INC. (Payant et fils paysagistes), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2023-2026 (lot 6) avec option de renouvellement pour deux saisons supplémentaires, au montant de 264 643,71 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-20152 - Deux soumissionnaires

CA23 19 0247 - 2023-10-02 (1239645009)

Octroi d'un contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2023-2026 avec option de renouvellement pour deux (2) saisons supplémentaires, au montant de 255 158,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 23-20039 - Deux soumissionnaires

CA20 19 0093 - 2020-06-01 (1207802002)

Octroi d'un contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) et de deux contrats à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 574 817,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2020-2023 - Appel d'offres public numéro 20-18178 - 4 soumissionnaires

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'exercer l'option de renouvellement du contrat octroyé pour la saison hivernale 2026-2027 relativement à la location d'une niveleuse avec opérateur. L'arrondissement engage et utilise trois (3) niveleuses en saison hivernale. Le montant du contrat représente une période d'utilisation de 275 heures par saison. Par contre, l'entrepreneur est assuré d'un paiement représentant 200 heures par saison pour la disponibilité de son appareil.

JUSTIFICATION

L'octroi de ce contrat en vue de la location de machinerie est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, cette location a pour but d'ajouter aux équipes de déneigement et de déblaiement des Travaux publics des véhicules-outils que l'arrondissement ne possède pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation pour le renouvellement de la première année d'option est de 94 117,67 \$, taxes incluses (200 heures garanties), et l'estimation pour l'option de renouvellement de la deuxième année est de 96 941,18 \$, taxes incluses (200 heures garanties). Le coût de l'estimation est défini en fonction de la clause 2.03.02 du contrat qui stipule qu'une majoration de 3 % des derniers prix en vigueur s'applique. Les fonds proviennent du budget de fonctionnement des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement le 7 avril 2026;

- Début des opérations à compter du 1^{er} novembre 2026 jusqu'au 30 avril 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic RATELLE
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-11

Ludovic RATELLE
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement



Dossier # : 1267132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Attribuer un contrat de gré à gré au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, afin d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement. Dépense totale de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2028 et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine souhaite assurer et poursuivre la promotion et la mise en oeuvre du programme Éco-quartier sur son territoire;

ATTENDU QUE le Groupe de Recommandation et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME) est un organisme à but non lucratif reconnu en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organisme à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et qu'il possède l'expertise requise pour réaliser ce projet;

ATTENDU QUE le présent sommaire est conforme aux article 18 (évaluation des besoins) et 33 (en cas d'attribution sur invitation écrite ou de gré à gré) de la LCOM (chapitre C-65.01), ainsi qu'au Règlement pris en vertu de l'article 33, par.5 du *Règlement sur l'attribution de certains contrats à des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré* (décret 210-2026);

ATTENDU QUE l'évaluation des besoins a été dûment réalisée et documentée conformément à la loi, et que le contrat n'est pas assujetti aux accords de libéralisation applicables selon les cas et conditions prévus au Règlement;

Il est recommandé :

D'attribuer un contrat de gré à gré au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services

professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, afin d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028;

D'approuver le projet de convention de services professionnels à cette fin;

D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-26 09:27

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1267132001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Attribuer un contrat de gré à gré au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, afin d'informer, sensibiliser et mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement. Dépense totale de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1er mai 2026 au 30 avril 2028 et approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 15 ans, le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale qui a pour objectif de mobiliser et d'outiller les citoyens à participer activement à la transition socio-écologique. Les actions portées par le mandataire soutiennent les efforts de l'arrondissement en matière de:

- propreté et gestion des matières résiduelles;
- verdissement et nature en ville;
- consommation responsable;
- mobilité durable.

Les priorités sont communiquées au mandataire dans le cadre du programme. Le mandataire a la responsabilité de déployer un plan d'action et d'organiser les services qui permettront d'atteindre les objectifs du programme. Le plan d'action est construit en étroite collaboration entre les unités administratives de l'Arrondissement et le mandataire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0360 - 2025-12-18 (1257132009)

Octroyer un contrat de gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au

montant total de 49 430 \$, taxes incluses, si applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2026

CA25 19 0361 - 2025-12-18 (1256179017)

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

CA22 19 0289 - 2022-12-05 (1227132004)

Octroi d'un contrat gré à gré à Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME), organisme à but non lucratif, pour des services professionnels visant à promouvoir le programme Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à informer, à sensibiliser et à mobiliser les citoyens en regard de la propreté et de l'embellissement, au montant total de 444 870 \$, taxes incluses si applicables, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

DESCRIPTION

Les objectifs poursuivis par le programme Éco-quartier sont :

- Sensibiliser, informer, communiquer et éduquer les résidents, institutions, commerces et industries (ICI) en matière d'environnement;
- Développer et mettre en oeuvre des projets environnementaux dans la communauté;
- S'assurer du rayonnement du programme Éco-quartier dans sa communauté;
- Créer et maintenir des liens avec les partenaires.

Le programme Éco-quartier agit dans les domaines suivants :

- La gestion des matières résiduelles;
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie;
- Le verdissement et l'écologie urbaine;
- La propreté, l'éco-civisme et la réduction d'émission de GES;
- La gestion de l'eau;
- La participation à la vie associative.

Dans chacune des interventions, l'approche du programme Éco-quartier est centrée sur la sensibilisation, l'information, la formation et la participation directe des résidents à l'amélioration de leur cadre de vie

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) et la Direction des travaux publics (DTP) recommandent de poursuivre, pour une période de 24 mois, du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2028, le programme Éco-quartier, et d'accorder à cette fin, dans le cadre d'une convention à signer avec l'organisme, un contrat de services de gré à gré d'une valeur de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables, au Groupe de Recommandations et d'Actions pour un Meilleur Environnement (GRAME).

Cette entente fait l'objet d'une évaluation annuelle de l'organisme par l'arrondissement de Lachine et est résiliable à tout moment.

JUSTIFICATION

Ce programme a pour objectif d'inciter les citoyens à changer leurs comportements par des pratiques quotidiennes plus respectueuses du milieu de vie. L'arrondissement, grâce à la

création d'un Éco-quartier, place le citoyen au cœur de sa stratégie d'intervention en matière d'environnement en le rejoignant près de sa résidence et dans son milieu de vie.

L'arrondissement compte sur la représentativité de l'organisme pour maintenir des liens durables avec les citoyens et pour promouvoir les initiatives municipales en matière d'environnement. Dans la mise en œuvre du programme Éco-quartier, l'organisme promoteur est chargé de susciter la participation des résidents, des organismes, des institutions, des commerces et des industries (ICI) de l'arrondissement. Il doit également faire preuve de dynamisme et de conviction sociale pour travailler sur les changements collectifs.

Le programme a été réorganisé afin de répondre aux objectifs du *Plan stratégique Montréal 2030* et du *Plan de transition écologique de Lachine*. Les indicateurs ont été prévus à cet effet.

Une évaluation sérieuse des besoins a été réalisée, conformément à l'article 18 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* (LCOM)(chapitre C-65.01).

L'attribution de ce contrat est conforme à l'article 33 paragraphe 5 de la LCOM et l'article 5 du *Règlement sur l'attribution de certains contrats à des organismes municipaux suivant une procédure sur invitation écrite ou de gré à gré* (décret 210-2026). Car l'organisme le GRAME est un organisme sans but lucratif et que les services visés ne constituent pas un contrat de service couvert par l'Accord entre le Canada et l'Union européenne.

Enfin, en outre que l'organisme est reconnu en vertu de la politique de reconnaissance de l'arrondissement, les objectifs poursuivis par le Programme Éco-quartier Lachine s'inscrivent directement dans la mission de ce dernier, car il est en mesure de fournir l'essentiel des services attendus à même ses propres ressources, sans sous-traitance autre qu'accessoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le GRAME est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du Revenu du Canada. Il affirme que ses services sont exonérés des taxes à la consommation. Le mode de rémunération est un montant forfaitaire. Une estimation du contrat a été réalisée préalablement à l'octroi. Cette estimation s'élève 454 411 \$, taxes incluses, si applicables, pour le terme de 24 mois. L'organisme a soumis un prix de 296 580 \$, taxes incluses, si applicables, car il envisage compléter une portion des activités à travers l'implication de bénévoles et d'autres sources de financement.

Imputation budgétaire : 2410-0010000-301405-04349-54503-014406.000000.0000.000000.000000.0000.00000

1^{er} mai 2026 au 31 décembre 2026: 98 860 \$, taxes incluses, si applicables.
Demande d'achat: 915371

1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027: 148 290 \$, taxes incluses, si applicables.

1^{er} janvier 2028 au 30 avril 2028: 49 430 \$, taxes incluses, si applicables.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des objectifs Montréal 2030.

2. Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour des générations futures,

notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme Éco-quartier permet aux citoyens de s'impliquer dans la transition écologique par des actions concrètes et concertées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette opération est détaillée au cahier des normes de diffusion à l'intention du programme Éco-quartier qui sera remis à l'organisme porteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 1^{er} mai 2026;
Révision du programme: 30 juin 2026;
Bilan 2026: 31 mars 2027;
Plan d'action 2027: 31 janvier 2027;
Bilan 2027: 31 mars 2028;
Fin : 30 avril 2028.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Moris Alexei MARKARIAN, Lachine
Georgeta HAPAU, Lachine

Lecture :

Moris Alexei MARKARIAN, 20 mars 2026
Georgeta HAPAU, 18 mars 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-18

Simon RACICOT
Agent de développement - Activités
culturelles, physiques et sportives

Gabriel RENAUD
Chef de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél : - -

Approuvé le : 2026-03-18

**Dossier # : 1267233001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$, taxes incluses, à Opération culture et festivités de l'Ouest (OCFO) pour l'organisation des événements Dame Festive et Festival de littérature jeunesse 2026 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'organisme à cet effet

ATTENDU QUE l'OCFO est un organisme à but non lucratif dûment constitué le 5 février 2021 (NEQ 1176228329) et reconnu par l'arrondissement pour la période 2026-2028 en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE Dame Festive (qui se tiendra les 30 et 31 mai 2026) et le FLJM (prévu le 9 août 2026) sont des événements gratuits et structurants contribuant à la vitalité culturelle et sociale de Lachine;

ATTENDU le projet de convention de contribution financière, prêt d'installations et services entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OCFO;

Il est recommandé :

D'accorder un soutien financier de 40 000 \$, taxes incluses, à l'organisme Opération culture et festivités de l'Ouest en 2026 pour l'organisation des événements Dame Festive (25 000 \$) et Festival de littérature jeunesse de Montréal 2026 (15 000 \$);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-26 07:31

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1267233001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 40 000 \$, taxes incluses, à Opération culture et festivités de l'Ouest (OCFO) pour l'organisation des événements Dame Festive et Festival de littérature jeunesse 2026 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'organisme à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Opération culture et festivités de l'Ouest (OCFO) est un organisme à but non lucratif fondé en 2021 pour dynamiser la vie culturelle et sociale de l'Ouest de Montréal. Il organise des événements multidisciplinaires gratuits et accessibles, favorisant la rencontre entre les artistes et la communauté. Son événement principal, duquel l'organisme est le fondateur est le festival Dame Festive qui se déroule en mai sur la rue Notre-Dame à Lachine. En 2025, OCFO a repris l'organisation du Festival de littérature jeunesse de Montréal (FLJM) à la suite d'une passation entre organismes avec Page par Page, assurant la continuité du festival tout en y apportant son expertise en production événementielle et en développement culturel. Par des actions concrètes, l'organisme offre du divertissement aux citoyens et développer la vitalité culturelle et sociale de la collectivité grâce au déploiement de l'art sous toutes ses formes. OCFO s'engage à agir comme agent de transformation positive pour sa communauté et s'adresse à une large audience, notamment :

- Les jeunes adultes en quête de découvertes culturelles et de moments festifs.
- Les familles désireuses d'activités accessibles et éducatives pour leurs enfants.
- Les aînés intéressés par des événements de proximité favorisant la socialisation.
- Les artistes et créateurs à la recherche de plateformes pour présenter leurs œuvres.
- Les entreprises locales et partenaires institutionnels souhaitant s'associer à des initiatives culturelles porteuses de valeurs sociales et économiques.

En quelques années, l'organisme s'est rapidement fait une place dans l'écosystème culturel de Lachine. Il contribue aujourd'hui activement à l'animation et au rayonnement du territoire.

OCFO est un organisme reconnu de l'arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif - catégorie H - en

collaboration (2026-2028).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0361 - 2025-12-18 (1256179017)

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

CA25 19 0069 - 2025-04-01 (1257131002)

Approuver la reconnaissance de l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025 - Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'organisme OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST et octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ taxes incluses pour l'organisation de l'événement Dame Festive 2025.

CA25 19 0136 -2025-06-02 (1255216001)

Octroyer une contribution financière à OPÉRATION CULTURE ET FESTIVITÉS DE L'OUEST, organisme désigné, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour un montant de 15 000 \$, taxes incluses, pour soutenir la tenue du Festival de littérature jeunesse qui se tiendra au parc Noël-Spinelli le 10 août 2025

CA24 19 0046 - 2024-03-11 (1247131002)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Opération culture et festivités de l'Ouest et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ à titre de contribution financière pour l'organisation de l'événement Dame Festive

DESCRIPTION

Au fil des éditions, Dame Festive et le Festival littérature jeunesse de Montréal se sont naturellement inscrits dans le calendrier culturel lachinois. Ils sont désormais des rendez-vous attendus, rassembleurs et complémentaires, qui participent à la vitalité sociale, culturelle et économique de l'arrondissement.

Les deux festivals sont entièrement gratuits, assurant une réelle accessibilité culturelle et sociale. Cette gratuité favorise la participation de familles de tous horizons et permet une fréquentation représentative de la diversité lachinoise.

Dame Festive

Dame Festive est un festival musical gratuit qui transforme la rue Notre-Dame en véritable espace de célébration citoyenne. Inspiré des traditions festives de la Nouvelle-Orléans, il propose une programmation professionnelle réunissant artistes locaux, nationaux et internationaux dans une ambiance inclusive et intergénérationnelle. Le festival propose trois scènes et attire plus de 5 000 visiteurs sur deux jours.

En plus de la programmation musicale, *Dame festive*:

- active la rue Notre-Dame comme milieu de vie
- génère des retombées économiques directes pour les commerces
- valorise les artistes émergents
- propose des initiatives écoresponsables
- favorise une occupation positive et sécuritaire de l'espace public

Publics cibles:

- Familles lachinoises et des arrondissements voisins
- Jeunes adultes et amateurs de musique
- Clientèle des commerces de la rue Notre-Dame
- Visiteurs régionaux attirés par la programmation musicale

Festival de littérature jeunesse

Le FLJM est le seul festival montréalais (et l'un des rares au Québec) entièrement dédié au jeune lectorat. Présenté au parc Noël-Spinelli, il propose une journée culturelle gratuite où la lecture devient un vecteur de plaisir, de créativité et de rassemblement.

Le festival joue un rôle déterminant sur le territoire :

- Promotion de la lecture chez les jeunes
- Mise en valeur des créateurs québécois
- Soutien à la relève littéraire
- Renforcement du tissu communautaire
- Activation du parc Noël-Spinelli comme lieu culturel majeur

Publics cibles:

- Enfants de 3 à 12 ans
- Parents et familles
- Milieux éducatifs et bibliothèques
- Professionnels du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs)
- Public intergénérationnel sensible à la culture jeunesse

L'arrondissement de Lachine est un partenaire important des événements et sa contribution permet d'amplifier l'impact des initiatives.

Le détail de la contribution de l'arrondissement est décrit en annexe de la convention.

JUSTIFICATION

Le soutien à l'organisme Opération culture et festivités de l'Ouest garantit la continuité de *Dame festive* et du *Festival de littérature jeunesse* et renforce l'offre culturelle accessible aux lachinoises et lachinois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire:

2410 0010000 301405 075803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 :

Demande d'achat: 913790

MONTRÉAL 2030

Cette entente contribue à l'atteinte de Montréal 2030, rencontrant certaines priorités du plan stratégique :

- Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
- Priorité 15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention viendra soutenir l'organisme qui contribue à la bonification de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, comme prévu pour les organismes reconnus de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les événements 2026 se tiendront aux dates suivantes :

- Dame Festive : 30 et 31 mai 2026;
- Festival de littérature jeunesse : 9 août 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tais FLEURY-BERTHIAUME
chef(fe) de section - arts de la scène (arr.
Lachine)

ENDOSSÉ PAR

Isabelle GAY
chef(fe) de division - culture et bibliothèque
en arrondissement

Le : 2026-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél : 438 868-4794

Approuvé le : 2026-03-18



Dossier # : 1266179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$

D'accorder une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des trois (3) organismes désignés ci-dessous, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$.

ORGANISME	MONTANT
AVIRON LACHINE	1 500 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	17 000 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	6 000 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. (soutien anniversaire)	1 600 \$
TOTAL	26 100 \$

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-23 17:50

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1266179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2026, pour un montant total de 26 100 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 décembre 2025, l'arrondissement de Lachine a procédé, en vertu de la résolution CA25 19 0361, à la reconnaissance de 75 organismes pour une durée de trois (3) ans du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine leur accorde différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

Dans le cadre de cette politique, plusieurs programmes ont également été élaborés afin d'octroyer un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien a pour objectif d'assurer le maintien d'une offre de service de qualité en matière de sport, d'activité physique accessible et de culture diversifiée au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer à une activité en culture.

Selon les différents échéanciers des exercices financiers des organismes reconnus, l'arrondissement de Lachine peut recevoir les demandes d'aides financières de ces derniers et ce, tout au long de l'année. C'est pour ces trois (3) organismes dans ce présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0361 - 2025-12-18 (1256179017)

Approuver la reconnaissance des organismes à but non lucratif inscrits au tableau en pièce jointe en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, et de leur accorder les soutiens prévus selon leur classification

CA25 19 0324 - 2025-12-01 (1256179016)

Accorder une aide financière à trente-deux (32) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un montant total de 144 135 \$

CA25 19 0246 - 2025-09-02 (1256179015)

Accorder une aide financière à trois (3) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2025, pour un

montant total de 25 000 \$

DESCRIPTION

Trois (3) organismes ont déposé une demande de soutien et ce, à la suite de leur assemblée générale annuelle. L'analyse de la demande de contribution financière étant conforme, ces trois (3) organismes peuvent recevoir le montant attribué selon les critères de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, et ce, selon leur classification pour un total de 26 100\$.

ORGANISME	MONTANT
AVIRON LACHINE	1 500 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	17 000 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	6 000 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. (soutien anniversaire)	1 600 \$

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine en concordance avec les critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 26 100 \$
(organismes sportifs)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000

AVIRON LACHINE: DA: 913877
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC DA: 914451
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. DA: 913888
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. DA: 914455
(soutien anniversaire)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions de l'arrondissement de Lachine, normées par la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine permettent une répartition des ressources en lien avec les priorités de l'arrondissement et les missions des organismes en ce qui a trait aux jeunes, aux clientèles vulnérables, à la sécurité urbaine, au développement durable, au dynamisme associatif, au bénévolat et à l'intégration interculturelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contribution financière aux organismes au plus tard trente (30) jours après l'adoption de la résolution du Conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section - sports, loisirs,
developpement social (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-18

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél : - -

Approuvé le : 2026-03-18



Dossier # : 1264076001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

D'accorder une contribution financière au montant de 25 000 \$ à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-20 09:50

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION**Dossier # :1264076001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de verser une contribution financière à l'organisme ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI), dont la mission est d'offrir des services de prévention et d'intervention en travail de rue et de milieu auprès des jeunes et des personnes vulnérables dans le secteur de l'Ouest-de-l'Île de Montréal et organisme à but non lucratif de catégorie C dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le cadre du Programme travail de rue de la Politique.

À l'arrondissement de Lachine, les réalités socio-urbaines comme la délinquance, la prostitution ou les enjeux de santé mentale s'amplifient pendant que le phénomène d'itinérance émerge. Dans certains quartiers comme ceux de Saint-Pierre, Louis-Paré ou Ivan-Franko, il y est observé une augmentation de l'ensemble des problématiques liées aux populations plus vulnérables. Ainsi, de nouvelles populations émergent et des actes de vandalisme et de consommation sur la place publique sont observés. En même temps, plusieurs initiatives sont mises sur pied. En revanche, il existe peu de projets qui visent les jeunes adultes, notamment ceux qui sont plus marginaux.

Le travail de rue déployé par AJOI s'inscrit donc dans l'adéquation des besoins et des initiatives de la collectivité de Lachine dans les quartiers et secteurs vulnérables. C'est la deuxième année que l'organisme dépose ce programme ayant pris le relais de l'organisme Travail de Rue Action Communautaire (TRAC) qui était auparavant à Lachine. Ce programme est opérationnel depuis 2017 et permet d'offrir des services d'accueil, d'écoute, de soutien, d'accompagnement, de référence et de distribution de matériel de prévention aux jeunes et aux personnes vulnérables confrontées à une ou plusieurs problématiques : itinérance, toxicomanie, santé mentale, judiciarisation, pauvreté, exclusion sociale, violence, santé sexuelle, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA25 19 0034 - 2025-04-01 (1256179005)**

Octroyer une contribution financière à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique

de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025

CA25 19 0016 - 2025-02-03 (1256179003)

Reconnaissance de l'organisme ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 3 février 2025 au 31 décembre 2025

DESCRIPTION

Le projet déposé contribuera au montage financier de l'organisme afin d'assurer la présence d'un travailleur de rue à Lachine.

Le projet permettra concrètement :

- D'assurer une présence dans les lieux ciblés de l'arrondissement Lachine (selon la demande de la Division Sports, loisirs et développement social).
- D'établir des contacts et des liens de confiance avec des jeunes et des personnes vulnérables et marginalisées dans l'arrondissement Lachine afin de leur offrir des services d'intervention d'écoute/support, de référence, d'accompagnement, de dépannage d'urgence, de médiation, de distribution de matériel de prévention, et d'intervention de crise.
- De développer et offrir des services préventifs en santé sexuelle, toxicomanie, itinérance et violence.
- De favoriser l'intégration des jeunes dans la communauté par l'animation et le soutien à la mise en place de projets collectifs.
- De favoriser la concertation et le partenariat auprès des organismes de l'ouest de l'île (OI).
- De prévenir la criminalité et l'adhésion des jeunes aux gangs criminalisés.

L'organisme pourra donc compter sur un montage financier avec d'autres bailleurs de fonds lui permettant d'offrir une présence d'un minimum de trois (3) ou quatre (4) travailleurs de rues sur le territoire en 2026. Deux (2) travailleurs généralistes, un (1) travailleur avec accent jeunesse et un (1) travailleur spécialisé en itinérance pourraient être confirmés sous peu.

JUSTIFICATION

Le travail de rue ou de milieu permet de rejoindre une clientèle marginalisée directement dans son milieu de vie. Cette approche permet de faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.) et d'accompagner et diriger les familles et les jeunes marginalisés vers les ressources appropriées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme travail de rue prévoit un montant maximal de 25 000 \$ annuellement.

Nom de l'organisme : ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

Le montant demandé pour ce projet est de 25 000 \$

Demande d'achat : 913638

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec ce projet, l'organisme vient consolider ses services en travail de rue sur le territoire et assure poursuit son implantation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Programme se déroule tout au long de l'année. Un rapport final sera déposé par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2026-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél : - -

Approuvé le : 2026-03-19



Dossier # : 1267549001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroyer une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2026 de Les Mardis cyclistes de Lachine

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE;

D'octroyer une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2026 de Les Mardis cyclistes de Lachine conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-20 10:45

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION **Dossier # :1267549001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroyer une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2026 de Les Mardis cyclistes de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

CYCLO-CLUB LACHINE (CCL) est un organisme à but non lucratif constitué le 20 avril 1976 en vertu de la *Loi sur les compagnies du Québec*, Partie 3 (RLRQ, c. C-38). Le CYCLO-CLUB LACHINE organise l'événement Les Mardis cyclistes de Lachine (MCL) depuis plus de 40 ans. L'événement Les Mardis cyclistes de Lachine est une série de courses de type critérium parcourant le périmètre des rues entourant le parc LaSalle les mardis soirs débutant au début juin et ce, pendant dix semaines pour se terminer au début août. Les courses selon les différentes catégories d'âge ont lieu à 17 h 15, 18 h et 19 h.

CYCLO-CLUB LACHINE (CCL) est un organisme reconnu de l'arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien à but non lucratif - catégorie H - en collaboration (2026-2028).

L'organisme demande à l'arrondissement un soutien financier de 10 100 \$, taxes incluses, ainsi que du soutien en logistique, en main d'œuvre et en prêt de matériel pour la présentation de l'édition des MCL 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0104 - 2025-05-05 (1257549001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2025 de Les Mardis cyclistes de Lachine

CA24 19 0074 - 2024-04-02 (1247549001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2024 de Les Mardis cyclistes de Lachine

CA23 19 0075 - 2023-04-03 (1237626001)

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière de 10 100 \$ pour l'édition 2023 de Les Mardis cyclistes de Lachine

DESCRIPTION

Les Mardis cyclistes de Lachine constituent un événement unique en son genre dans l'est du Canada et une des très rares courses amateurs de cyclisme sur route à Montréal. Cet événement jouit d'une excellente réputation et attire près de 200 coureurs chaque semaine de niveau élite de l'est du Canada ainsi que des cyclistes professionnels et internationaux. Le rayonnement de cet événement est local, régional et provincial, et attire les foules. Le calendrier de course débute le 2 juin 2026 et se termine le 4 août 2026, les mardis.

Ces événements mobilisent les équipes de l'arrondissement car ils impliquent de fermer le périmètre de rues entourant le parc LaSalle à la circulation routière en fin d'après-midi et ce, jusqu'à la fin des courses (1,61 km par tour). Un plan de contournement routier et d'interdiction temporaire de stationnement est mis en place à chaque mardi et les citoyens sont avisés à l'avance des courses à venir. La ligne de départ et d'arrivée est située en face du stade Denis-Boucher du Parc LaSalle, sur la 10^e Avenue, entre les rues Saint-Antoine et Victoria.

En contrepartie des ressources que l'arrondissement de Lachine offre à CYCLO-CLUB LACHINE, l'organisme s'engage à :

- Assumer l'organisation et le financement du programme d'activités ainsi que l'entière responsabilité financière liée à la tenue de Les Mardis cyclistes de Lachine;
- Transmettre à l'arrondissement une reddition de compte complète, incluant notamment, une revue de presse, un rapport final de l'événement et un bilan de visibilité accordé à l'arrondissement;
- Soumettre à l'arrondissement pour approbation, au plus tard le 1^{er} mai 2026, les prévisions budgétaires du MCL de l'année en cours; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues.

JUSTIFICATION

Pérennité de l'événement

Les Mardis cyclistes de Lachine ne sont pas admissibles aux programmes de soutien financier provincial et fédéral. Mis à part le soutien de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Lachine, tous les autres revenus proviennent de sources autonomes. De plus, les revenus provenant des tarifs d'inscriptions sont limités en raison des règlements de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC).

Rayonnement et envergure

Les Mardis cyclistes de Lachine jouissent d'une réputation dépassant les frontières de Montréal. Leur notoriété et le niveau de compétition toujours croissants en font un arrêt populaire auprès des cyclistes internationaux de passage dans l'est du Canada. L'appui de Montréal se justifie par le caractère unique de l'événement, son historique au sein de la communauté cycliste et de la communauté montréalaise, ainsi que l'importance de l'événement sur la scène provinciale.

Retombées sociales et sportives

La programmation des Mardis cyclistes de Lachine permet aux jeunes cyclistes d'emprunter le même parcours que les cyclistes de niveau élite en les côtoyant chaque semaine. Cette formule encourage le développement sportif optimal des jeunes cyclistes montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un soutien financier au montant de 10 100 \$, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement.

Les fonds seront réservés dans la clé comptable :

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000

Demande d'achat : 908225

MONTRÉAL 2030

Suivant le plan stratégique de la Ville de Montréal, Montréal 2030, le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes :

- Priorité #4 | Développer une économie plus verte et inclusive
- Priorité #5 | Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles
- Priorité #20 | Accroître l'attrait, la prospérité et le rayonnement de la métropole

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), soit d'encourager la tenue d'événements sportifs porteurs et rassembleurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention viendra soutenir l'organisme qui contribue à la bonification de l'offre de services sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme bénéficiera du soutien des communications, comme prévu pour les organismes reconnus de la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif* de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 7 avril 2026 : présentation au conseil d'arrondissement pour approbation;

- **Printemps 2026** : versement d'un premier montant de 9 100 \$ dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement et versement du deuxième montant de 1 000 \$ à l'organisme au plus tard dans les 30 jours suivants la remise du rapport final;
- **Juin à août 2026** : tenue des Mardis cyclistes de Lachine;
- **Octobre 2026** : reddition de compte pour l'édition 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

James Edouard Ted COX
chef(fe) de section - sports, loisirs,
developpement social (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-18

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Tél : - -

Approuvé le : 2026-03-18



Dossier # : 1267464004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'une contribution financière aux JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE au montant total de 900 \$, taxes incluses, si applicables, destinée aux travaux de réparation des jardins

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière aux Jardins communautaires de Lachine au montant total de 900 \$, taxes incluses, si applicables, qui servira à financer l'achat de matériaux indispensables à la réparation des jardins;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-23 17:51

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1267464004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'octroi d'une contribution financière aux JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE au montant total de 900 \$, taxes incluses, si applicables, destinée aux travaux de réparation des jardins

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives ou scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La contribution financière servira à financer l'achat de matériaux indispensables à la réparation des jardins.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2026-03-20



Dossier # : 1264076002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE, visant la prolongation du projet dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025, pour la période indiquée et selon les modalités prévues, et autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 58 898 \$, taxes incluses, si applicables

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE, visant la prolongation du projet dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025;

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant la somme 58 898 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Période	Montant
CONCERT'ACTION LACHINE	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	1 ^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026	58 898 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-04-01 13:15

Signataire : Andre HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1264076002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CONCERT'ACTION LACHINE, visant la prolongation du projet dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025, pour la période indiquée et selon les modalités prévues, et autoriser l'octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 58 898 \$, taxes incluses, si applicables

CONTENU**CONTEXTE**

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'elle offre.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M \$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et

- sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

***Ce sommaire présente le projet prolongé pour une année supplémentaire le temps que le cadre de référence soit revu en 2026.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 19 0355 - 2025-12-18 (1254076016)

Approuver les sept (7) conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les six (6) organismes désignés, pour la prolongation de projet pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 309 707 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2023-2025

DGA258121001 - 2025-11-17 (2258121001)

Autoriser des virements budgétaires totalisant 6 484 381 \$, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers 19 arrondissements, pour la réalisation des projets conformément au programme Prévention Montréal, pour l'année 2026

CA25 19 0010 - 2025-02-03 (1254076001)

Approuver les quatre (4) conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les quatre (4) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 195 025,23 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2025

CA24 19 0008 - 2024-02-05 (1244076001)

Approbation des deux conventions entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et les deux (2) organismes désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'entre eux, et octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 96 059,24 \$ dans le cadre de l'appel de projets Prévention Montréal Lachine 2024

DESCRIPTION

CONCERT'ACTION LACHINE

Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes
Contribution totale : 58 898 \$

Le projet d'intervention par les arts martiaux mixtes s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans à risque de désaffiliation, de décrochage scolaire ou de rupture sociale de l'arrondissement de Lachine. Il vise à offrir à ces jeunes des activités d'initiation aux sports de combat sous la supervision d'un.e intervenant.e et d'un.e enseignant.e, afin de les accompagner dans le développement de saines habitudes de vie, dans l'adoption d'habiletés d'autocontrôle et dans le développement de valeurs et de conduites prosociales.
Le projet s'inscrit dans l'axe 2 du programme.

Le projet est annexé au sommaire décisionnel et leurs annexes sont conservés en dossier.

JUSTIFICATION

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

Le projet déposé répond aux priorités du milieu et de l'arrondissement et s'inscrit dans les efforts concertés des tables en développement social de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 58 898 \$, sera assumé comme suit : un montant de 58 898 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement et ce, à la suite du virement budgétaire effectué par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (sommaire 2258121001). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Axe 2 - 2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.004672.052132.00000.00000

La somme provient de la ville-centre et a été transférée dans la clé comptable

2410.0010000.301436.05803.61900.016491.0000.004672.052132.00000.00000.

Demande d'achat: 917008

Organisme	Projet	Soutien 2023	Soutien 2024	Soutien 2025	Soutien pour ce sommaire
Concert'Action Lachine	Intervention auprès des 12-25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes	N/A	N/A	58 898,68 \$	58 898 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le dossier est présenté à la séance du 7 avril 2026 et tout report de la décision aura un impact considérable sur la réalisation du projet par l'organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévu au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'Arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à remplir sur la plateforme de gestion et suivi des subventions de la Ville de Montréal (GSS), soit le système d'appel de projets et dépôt de projets pour les organismes, les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Manuel ARDILA ORTIZ, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Gabriel RENAUD
chef(fe) de division - sports loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2026-03-31



Dossier # : 1268200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février 2026 au 20 mars 2026

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 février au 20 mars 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-16 14:50

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1268200002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 février 2026 au 20 mars 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement de Lachine procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA26 19 0031- 2026-03-02 (1265441001)**

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 janvier 2026 au 20 février 2026

CA26 19 0012 - 2026-02-02 (1268200001)

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 novembre 2025 au 20 janvier 2026

CA25 19 0328 - 2025-12-01 (1258200002)

Reddition de compte - Réception de la liste de mouvements de personnel pour la période du pour la période du 21 septembre au 20 novembre 2025

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Zahra MELLAZ
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée DUBÉ
chef(fe) de division - partenaires d'affaires
des ressources humaines

Le : 2026-03-16



Dossier # : 1260201002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2026

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-20 09:51

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1260201002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2026

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que des virements de crédits effectués pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 19 0013 - 2026-02-02 (1260201001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025.

CA25 19 0329 - 2025-12-01 (1250201001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

CA25 19 0288 - 2025-10-01 (1257434005)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2025.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation,

soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

Bons de commande : tous les achats faits par un bon de commande au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

Liste des factures non associées à un bon de commande : liste des dépenses par fournisseur effectuées au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2026.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- Contributions financières.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2026. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Milie PARENT
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-02-17

Sincheng PHOU
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)



Dossier # : 1260447001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2026

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2026.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-19 08:49

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION **Dossier # :1260447001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2026

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002), ainsi que des virements de crédits effectués pour la période du 1^{er} au 28 février 2026. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement (BF) et au budget décennal d'immobilisation (PDI).

Le fonctionnaire ou l'employé qui accorde une autorisation de dépenses l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant l'autorisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 19 0013 - 2026-02-02 (1260201001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2025

CA25 19 0329 - 2025-12-01 (1250201001)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025

CA25 19 0288 - 2025-10-01 (1257434005)

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2025

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre (4) listes pour approbation,

soit une liste des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement), ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2026.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2026.

Bons de commande : tous les achats faits par un bon de commande au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2026.

Liste des factures non associées à un bon de commande : liste des dépenses par fournisseur effectuées au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2026.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$ pour lesquels aucun bon de commande n'a été émis. Cependant, certaines exceptions doivent être mentionnées :

- Achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- Paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- Cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement;
- Contributions financières.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 28 février 2026. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002)

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Milie PARENT
Préposée au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Sincheng PHOU
Cheffe de division - ressources financières et
matérielles

Le : 2026-03-18



Dossier # : 1267536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 332 000 \$, taxes non applicables, pour l'année 2026

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée;
D'autoriser une dépense maximale totale de 332 000 \$, taxes non applicables, pour l'année 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-23 17:50

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1267536001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 332 000 \$, taxes non applicables, pour l'année 2026

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine voit à maintenir le marquage de la chaussée afin de sécuriser le déplacement des usagers de la route. Ainsi, les travaux de marquage sont réalisés sur les réseaux artériel et local de l'arrondissement. Aux travaux de base peuvent s'ajouter des travaux additionnels de marquage requis par des modifications sur le réseau routier ou cyclable ainsi que des travaux de construction.

L'arrondissement de Lachine a demandé à la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, qui détient une compétence réputée pour la réalisation de marquage de la chaussée, de préparer une offre de services pour le marquage des rues pour l'année 2026. L'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie se trouve en pièce jointe.

À la suite de la réception de l'offre de service révisée, le coût s'élève à 326 200 \$, taxes non applicables pour la réalisation des travaux de marquage de cette année. Un montant supplémentaire de 5 800 \$ est réservé pour les contingences, car des besoins supplémentaires peuvent être identifiés au cours de la saison de marquage 2026 pour une dépense maximale de 332 000 \$.

Conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire vise à recommander l'acceptation de l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de marquage de la chaussée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 26 0033 - 2026-03-09 (1269074003) - Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2026 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal

CA25 19 0044 - 2025-03-03 (1257536002)

Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 356 926 \$, taxes non applicables, pour l'année 2025

CA25 26 0021 - 2025-02-03 (1257780002) - Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), un service de marquage de la chaussée pour la saison 2025 aux arrondissements d'Anjou, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Lachine, Montréal-Nord et Saint-Laurent de la Ville de Montréal

CA24 19 0076 - 2024-04-02 (1247536001)

Acceptation de l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et autorisation d'une dépense maximale totale de 334 221,80 \$, taxes non applicables, pour l'année 2024

DESCRIPTION

Les travaux de marquage sur la chaussée consistent principalement à tracer chaque année des lignes axiales ainsi que les lignes d'arrêt et des traverses pour piétons sur l'ensemble du réseau routier de l'arrondissement. Il est prévu également d'effectuer le marquage des voies cyclables existantes.

L'offre de services déposée par l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie inclut les activités suivantes :

1. Le marquage :

- des passages pour piétons sur l'ensemble du réseau routier;
- des lignes d'arrêt;
- des passages écoliers;
- des dos d'âne;
- des lignes axiales et longitudinales sur les rues artérielles, collectrices et locales;
- des lignes axiales cyclables;
- des flèches, symboles du réseau cyclable, boîtes de jonction, pictogrammes scolaires, lignes de guidage, et caserne de pompier sur l'ensemble du réseau routier.

Pour l'année 2026, les pistes cyclables en site propre le long du bord de l'eau ainsi que la piste du rail (le long de la rue Victoria) ne seront pas marqués, à l'exception d'un court tronçon entre le boul. Saint-Joseph et la rue Nore-Dame. Une inspection réalisée en mars 2026 a permis de constater que le marquage était encore en très bon état. L'enlèvement de ces portions de marquage de l'offre de service économise 21 800 \$ à l'arrondissement.

2. La mise à jour des plans de marquage, selon les ajouts et modifications demandés par la Section circulation et environnement de l'arrondissement de Lachine.

Les travaux de marquage débuteront à la mi-avril 2026.

JUSTIFICATION

Les employés de l'arrondissement de Lachine n'effectuent que le marquage des stationnements municipaux de Lachine. L'arrondissement ne possède pas les effectifs ni l'outillage requis pour faire du marquage de la chaussée à grande échelle. Les employés de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie détiennent une technologie de pointe et sont spécialisés dans ce domaine.

L'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie effectue le marquage pour plusieurs autres arrondissements de la Ville de Montréal. En acceptant son offre de services, les travaux de marquage de l'arrondissement de Lachine débuteront en même temps que ceux des autres arrondissements et évolueront au même rythme. Cela permettra de garantir l'uniformité du travail au niveau de la qualité à travers l'île de Montréal ainsi que l'optimisation des coûts et, en général, des opérations de marquage pour la Ville de Montréal.

Conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

L'acceptation de cette offre de service favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de l'offre de service s'élève à 326 200 \$, taxes non applicables, pour réaliser les travaux de marquage pour l'année 2026. Un montant de 5 800 \$ est réservé pour les imprévus, car des besoins supplémentaires peuvent être identifiés au cours de l'année.

La dépense totale au montant de 332 000 \$ sera financée à même le budget de fonctionnement 2026 de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine.

La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement le règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

2410.0010000.301460.03164.54507.010477.0000.000000.000000.000000.000000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Sécuriser les usages du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la prestation de services par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement de Lachine devra avoir recours à des fournisseurs externes pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le bilan d'avancement des travaux de marquage sera transmis régulièrement par communiqué

à la division des études techniques, qui effectuera un suivi sur le terrain afin d'assurer la conformité des travaux. Les déficiences devront être corrigées dans les meilleurs délais.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : mi-avril 2026

- Fin des travaux : fin octobre 2026

À la suite de l'approbation du présent sommaire, une rencontre de démarrage sera prévue afin de s'assurer des priorités ainsi que la prise en charge des demandes de services liées au marquage pour la saison 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Nawel Hassiba BEDDOUD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieure, chargée de projet

ENDOSSÉ PAR

Georgeta HAPAU
cheffe de division - circulation et
environnement

Le : 2026-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Moris Alexei MARKARIAN

directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1267464005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense de 273,64 \$, taxes incluses, relative aux frais de participation de Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, et M. Dominic Roussel, conseiller de Ville, au dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest tenu le 20 mars 2026

De constater que Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, agissait dans l'exercice de ses fonctions lors du dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest du 20 mars 2026, et qu'en vertu de l'article 25, alinéa 2, de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTÉM), aucune autorisation préalable n'était requise; en conséquence, d'autoriser le remboursement du montant réel afférent à sa participation, sur présentation des pièces justificatives, conformément aux articles 26 (remboursement du montant réel) et 30.0.2 (événements d'information ou formation) de la LTÉM;

De ratifier, à titre exceptionnel, la dépense afférente à la participation de M. Dominic Roussel, conseiller de ville, au même événement tenu le 20 mars 2026, car l'autorisation préalable n'ayant pas été obtenue, et d'autoriser le remboursement du montant réel sur présentation des pièces justificatives, conformément aux articles 26 et 30.0.2 de la LTÉM;

De rappeler que, sous réserve de l'exception prévue à l'article 25, alinéa 2, toute participation à un événement de cette nature par un membre du conseil doit faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil en vertu de l'article 25 de la LTÉM;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-24 08:46

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1267464005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier une dépense de 273,64 \$, taxes incluses, relative aux frais de participation de Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement, et M. Dominic Roussel, conseiller de Ville, au dîner-conférence de la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest tenu le 20 mars 2026

CONTENU**CONTEXTE**

Le Grand Sud-Ouest de Montréal se transforme à grande vitesse. Des projets structurants tels que Bridge-Bonaventure, LaSalle-Ouest, Lachine-Est et l'initiative Canal de Lachine 4.0 redéfinissent le paysage économique et urbain. Ils ouvrent la voie à un développement ancré dans l'innovation, la durabilité, l'industrialisation verte et la relance d'un tissu manufacturier moderne.

Territoire stratégique au cœur de la métropole, riche d'un patrimoine industriel distinctif et d'un potentiel logistique exceptionnel (port, rail, axes autoroutiers), le Grand Sud-Ouest attire des entreprises à faible empreinte écologique, des manufacturiers légers, des acteurs des technologies propres et des sociétés internationales cherchant à s'intégrer à un écosystème métropolitain en plein essor. Dans ce contexte, les investissements en défense s'ajoutent aux projets structurants du territoire, offrant un levier stratégique pour stimuler l'innovation et renforcer le tissu industriel des entreprises locales.

Dans ce contexte, la Chambre de commerce de Montréal Centre Sud Ouest (CCCSOM) organise, le 20 mars 2026, à un dîner-conférence réunissant décideurs publics, leaders d'affaires et acteurs économiques afin d'échanger sur les conditions de succès d'un développement industriel durable, compétitif et créateur de richesse pour nos petites et moyennes entreprises (PME).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Frais pour le dîner-conférence : 119 \$ par personne plus taxes.

JUSTIFICATION

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (LTÉM) (c. T-11.001), toute dépense engagée par un élu dans l'exercice de ses fonctions doit être autorisée préalablement par le conseil (article 25, al. 1); toutefois, Mme Julie-Pascale Provost,

mairresse, n'avait pas à obtenir cette autorisation préalable puisqu'elle agissait dans l'exercice de ses fonctions (article 25, al. 2).

Relativement à M. Dominic Roussel, conseiller de ville, l'autorisation préalable était requise; l'événement étant antérieur à la séance du 7 avril 2026, le conseil est donc invité à procéder à une ratification exceptionnelle *a posteriori* de ladite dépense. Le remboursement sera accordé sur la base du montant réel de la dépense, sur présentation des pièces justificatives (article 26). Enfin, la participation à un dîner-conférence à des fins d'information/formation utile à l'exercice des fonctions est expressément visée par la loi (article 30.0.2).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

2410.0010000.301413.01101.54501.000000.0000.000000.000000.000000.00000

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains (Marie-Milie PARENT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Geneviève HÉBERT
Secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

Ann TREMBLAY
Directrice



Dossier # : 1265412001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec

ATTENDU QUE le PAFIRSPA 2026 soutient des projets de construction, rénovation, mise aux normes ou aménagement d'infrastructures sportives et récréatives (volet 1) afin d'augmenter l'accessibilité et la présence d'installations en bon état dans toutes les régions du Québec; que l'aide peut atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à 20 M \$ pour le volet 1; et que la date limite de dépôt du volet 1 est le 22 juin 2026;
ATTENDU QUE le Programme permet à l'arrondissement de Lachine de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet de Centre aquatique, sportif et communautaire sur son territoire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine adhère aux objectifs et modalités du Programme et s'engage, le cas échéant, à financer la contrepartie municipale minimale ($\geq 34\%$) ainsi que tous les coûts non admissibles et tout dépassement de coûts, selon le Guide des règles et normes; et à exploiter et entretenir l'infrastructure conformément à l'entente;

ATTENDU QUE le demandeur doit être propriétaire du site d'implantation (ou emphytéose avec un droit d'une durée minimale de 10 ans après la fin des travaux) au moment requis par le Programme;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose d'aucune installation aquatique intérieure municipale et que le projet répond à un besoin prioritaire du territoire, tout en visant une accessibilité universelle, une programmation multIClientèles, des partenariats d'utilisation et des mesures d'économie d'énergie;

Il est recommandé :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec, dans le cadre de l'appel de projets du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA), afin de réaliser le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine;

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ainsi que la Direction des services administratifs et des projets urbains à conclure une entente avec le ministère de l'Éducation, le cas échéant, et de les mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente.

D'attester que l'arrondissement s'engage à assumer la contrepartie financière municipale minimale exigée, ainsi que tous les coûts non admissibles et les dépassements, et à exploiter et entretenir l'infrastructure conformément à l'entente de subvention;

De confirmer, le cas échéant, que l'arrondissement détient ou détiendra les droits réels requis sur le terrain et l'infrastructure (propriété ou emphytéose d'une durée minimale de 10 ans après la fin des travaux) conformément aux exigences du Programme.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-24 11:14

Signataire :

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION**Dossier # :1265412001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande de financement pour le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2025, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Éducation, a annoncé le lancement d'un nouvel appel à projets du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA).

Le PAFIRSPA compte deux volets :

- Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives, soit la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;
- Volet 2 – Infrastructures de plein air, soit la réalisation de projets d'aménagement et de mise à niveau d'infrastructures de plein air.

Ce Programme vise à augmenter :

- La présence d'infrastructures sportives, récréatives et de plein air en bon état dans toutes les régions du Québec
- L'accessibilité à ces infrastructures pour la population

Ce programme est assorti d'un investissement de 300 millions de dollars et permet notamment aux municipalités, aux organismes à but non lucratif, aux coopératives de solidarité, aux établissements scolaires et d'enseignement supérieur ainsi qu'aux instances des Premières Nations ou Inuit de présenter des projets pour une aide financière pouvant atteindre 66 % des coûts admissibles, jusqu'à un maximum de 20 millions de dollars pour les infrastructures sportives et récréatives (volet 1).

Les critères d'évaluation d'une demande sont (sans ordre de priorité) :

- La qualité du projet et sa pertinence en réponse aux besoins de la population
- L'accessibilité aux infrastructures sportives et récréatives pour des clientèles multiples, incluant la clientèle autochtone

- L'urgence de l'intervention projetée pour assurer la pérennité de l'infrastructure ou la sécurité publique
- La collaboration avec des partenaires du milieu par leur contribution financière et leur utilisation de l'installation
- Les mesures d'économie d'énergie mises en place dans la réalisation du projet et la démonstration de la prise en compte des principes de développement durable pertinents pour le projet

L'arrondissement de Lachine souhaite déposer le projet de construction du Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine pour le volet 1 - Infrastructures sportives et récréatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 19 0039 - 2024-03-11 (1245412001)

Octroi d'un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique préliminaire pour la construction d'un centre communautaire et sportif à Lachine, et autorisation d'une dépense totale de 133 721,75 \$, taxes incluses (contrat : 129 921,75 \$ + contingences : 3 800 \$) – Appel d'offres sur invitation LAC-INV-2402 - Deux (2) soumissionnaires

CA24 19 0022 - 2024-02-05 (1246470001)

Autorisation d'une dérogation mineure - Opération cadastrale visant les lots portant les numéros 2 133 040 et P-1 705 857 du cadastre du Québec (entre la 6^e Avenue et l'avenue George-V)

CA18 19 0159 - 2018-06-11 (1183550009)

Octroi d'un contrat à BC2 GROUPE CONSEIL INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, en services professionnels pour réaliser une étude préalable au Programme fonctionnel et technique portant sur l'identification des besoins, les scénarios d'infrastructures, la programmation architecturale et le mode de gestion du projet de Complexe communautaire et sportif de l'arrondissement de Lachine, au montant de 51 163,88 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-16846 et appropriation d'une somme de 46 719,44 \$ du surplus de l'arrondissement

DESCRIPTION

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, il est nécessaire que les projets des arrondissements obtiennent une résolution d'appui du conseil d'arrondissement pour assurer leur dépôt au PAFIRSPA. Ce dossier décisionnel vise donc à obtenir cet appui pour assurer le dépôt du projet au PAFIRSPA.

L'arrondissement de Lachine ne possède aucune installation aquatique ou sportive intérieure municipale. Le projet de Centre aquatique, sportif et communautaire de Lachine consiste en la réalisation d'un complexe pour répondre aux besoins criants en ce sens sur l'ensemble du territoire de Lachine. Située dans le futur développement de l'écoquartier de Lachine-Est, l'option privilégiée inclut notamment un bassin aquatique principal et un bassin récréatif, une salle multi-fonctionnelle, un gymnase double, une palestre, diverses salles de sports et pour la pratique d'activités de loisirs, ainsi que des locaux pour des organismes communautaires.

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PAFIRSPA doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville et de l'arrondissement pour qu'ils puissent être analysés par le

ministère de l'Éducation et bénéficiaire ainsi d'une aide financière. Les sommes accordées dans le cadre de ce programme de subvention contribueraient de façon importante au montage financier du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière du PAFIRSPA peut représenter jusqu'à 66 % des travaux admissibles approuvés, jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 M\$ pour le volet 1.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le présent dossier décisionnel est notamment en lien direct avec les priorités suivantes :

- Priorité 9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
- Priorité 19 | Offrir à l'ensemble des montréalaises et montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une résolution adoptée par le conseil d'arrondissement et par le comité exécutif doit accompagner le dossier de candidature. À défaut d'obtenir ces résolutions avant le dépôt du dossier de candidature, le projet pourrait être rejeté. L'aide financière du PAFIRSPA constitue une aide significative pour réaliser ce projet et dans la réduction du déficit d'investissement des installations sportives à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet sera entériné par le comité exécutif de la Ville de Montréal en mai 2026 et sera déposé au PAFIRSPA par l'arrondissement d'ici la date limite du 22 juin 2026. Une réponse est attendue d'ici la fin de 2026 ou au début de 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LACHANCE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Ann TREMBLAY
Directrice

Le : 2026-03-19



Dossier # : 1256739002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique

D'adopter le *Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique.

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-02-27 10:52

Signataire : Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche

IDENTIFICATION **Dossier # :1256739002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique

CONTENU

CONTEXTE

L'article 13.6 du *Règlement RCA26-19001* encadre la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique ou le prêt d'équipements audio-visuels. Le Règlement en vigueur prévoit l'introduction d'un tarif horaire de 55,00 \$ par technicien, assorti d'un minimum facturable de deux heures.

Après réévaluation des impacts pour les organismes reconnus, le conseil d'arrondissement propose maintenant de revenir aux conditions initiales, soit : une tarification de 0 \$ pour :

- le prêt d'équipements audio-visuels;
- la présence du personnel technique lors d'événements organisés par un organisme reconnu.

Cette mesure vise à soutenir la vie communautaire locale, éviter d'alourdir les charges financières des organismes reconnus et maintenir l'accessibilité des services municipaux.

1. L'article 13.6 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001) est modifié par :

13.6 Département audio-visuel : Événements :

Présence du personnel technique pour des événements qui se déroulent dans les endroits publics de l'arrondissement de Lachine.

Tarif horaire	TARIF	TPS	TVQ
Prêt d'équipements audio-visuels du comptoir de prêt (selon les disponibilité de l'équipement) : Organisme reconnu	0,00 \$	s/o	s/o
Événement qui demande la présence du personnel technique : Organisme reconnu	0,00 \$	s/o	s/o

Pour tout événement :

- L'arrondissement de Lachine se donne le droit de refuser la présence du personnel technique à un événement pour des raisons de non- disponibilité du personnel et ou de l'équipement technique.

- Toute redevance ou frais exigible en vertu des licences accordées par la SOCAN (Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), pour les droits d'exécution ou de reproduction de l'une ou de la totalité d'une œuvre, est de la responsabilité de l'utilisateur.

Vous trouverez en pièce jointe l'addenda du présent sommaire le projet de Règlement avec les modifications apportées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie J PERRON, Lachine

Lecture :

Julie J PERRON, 26 février 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DE ANGELIS
Agente de recherche



Dossier # : 1266901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements du mois de mai 2026

ATTENDU QUE l'arrondissement de Lachine soutient la tenue d'événements publics et spéciaux impliquant, selon les cas, l'occupation temporaire du domaine public, des dérogations aux règles de nuisances, des fermetures temporaires de rues et, le cas échéant, la gratuité des tarifs d'occupation;

ATTENDU QUE les articles applicables des règlements RCA09-19002 (occupation), RCA24-19004 (nuisances), R-2404-15 (circulation) et RCA26-19001 (tarification) permettent au conseil d'arrondissement d'édicter des ordonnances, lesquelles entrent en vigueur à leur publication;

ATTENDU QUE les projets d'ordonnances OCA26-RCA09-19002-02, OCA26-RCA24-19004-02, OCA26-2404-15-01 et OCA26-RCA26-19001-03 couvrent les événements du mois de mai 2026, tels que détaillés (tableaux lieux/dates/heures);

Il est recommandé :

D'autoriser la tenue des événements du mois de mai 2026 sur le territoire de l'arrondissement;

D'édicter et de publier les ordonnances suivantes :

- Ordonnance OCA26-RCA09-19002-02 - autorisant l'occupation temporaire du domaine public (RCA09-19002);
- Ordonnance OCA26-RCA24-19004-02 - autorisant, aux dates, heures et lieux indiqués, la dérogation aux articles pertinents du *Règlement sur les nuisances* (RCA24-19004);
- Ordonnance OCA26-2404-15-01 - déterminant la fermeture temporaire de rues (R-2404-15) pour la tenue de «Dame Festive» (rue Notre-Dame 10^e - 14^e Avenue), selon l'horaire indiqué;
- Ordonnance OCA26-RCA26-19001-03 - accordant la gratuité totale des tarifs

applicables en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à apporter toute rectification de pure forme (année, date, heure, coquille mineure, concordance des tableaux) nécessaire avant publication, sans en changer la substance (lieux, périodes et effets juridiques demeurant inchangés).

Signé par Andre HAMEL **Le** 2026-03-31 11:01

Signataire :

Andre HAMEL

directeur(-trice) - arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 (Nuisances) et R-2404-15 (sur la circulation), les ordonnances pour la tenue des événements du mois de mai 2026

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et de loisir proposée par les parties prenantes de l'arrondissement. La tenue de ces événements publics ou spéciaux implique l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des espaces de stationnement, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de son, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux et de bannières, tout comme de temps à autre la fermeture de rues, trottoirs et espaces de stationnement. Toutes ces activités et utilisations sont gouvernées par la réglementation municipale de l'arrondissement à laquelle tous, autant les personnes physiques que les personnes morales à but lucratif ou sans but lucratif, les institutions ou l'administration municipale sont tenues de respecter et se conformer. Cependant, la réglementation permet d'autoriser, pour une durée, aux conditions et modalités déterminées par le conseil, de déroger à cette réglementation par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement séance tenante.

Ainsi, ces événements publics ou spéciaux du mois de mai 2026 nécessitent l'une ou l'autre, ou toutes ces types d'autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement afin de se conformer à la réglementation en vigueur. Les ordonnances édictées le sont en vertu de :

- L'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002 portant sur l'occupation du domaine public* afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics;
- L'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001);
- Les articles 13.1 al.2 et al.4 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;
- L'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 19 0020-2026-03-02 (1266901001)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA26-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2026), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour la tenue du Défi de l'Ours polaire et des Hivernales à Saint-Pierre le samedi 21 février 2026

CA25 19 0342 - 2025-12-01 (1256901011)

Édicter, en vertu des règlements RCA09-19002-01 (Occupation temporaire du domaine public), RCA25-19001 (Tarification pour l'exercice financier 2025), RCA24-19004 et RCA24-19004-01 (Nuisances) les ordonnances pour les événements spéciaux ou publics du mois de décembre 2025 et autoriser la prohibition de stationnement en vertu du *règlement R-2404-15 portant sur la circulation*

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public, ou dans les équipements municipaux, de l'arrondissement de Lachine sont de diverses catégories et généralement organisés par des organismes sans but lucratifs reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance en vigueur. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, culturelle et civique. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou partielle d'une place, d'un parc ou trottoir, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les quatre ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement visent d'une part à autoriser l'occupation temporaire du domaine public, en levant la tarification applicable pour cette utilisation, accordant ainsi une aide financière indirecte via la gratuité, d'autre part, elles autorisent la dérogation à la réglementation concernant les nuisances :

- OCA26-RCA26-19001-02, en vertu de l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), levant la tarification pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;
- OCA26-RCA09-19002-01, en vertu de l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;
- OCA26-RCA24-19004-01, en vertu des articles 13.1 et 44 du *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances.*

. OCA26-2404-15-01, en vertu de l'article 18.1, al. 1 du *Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation*.

ÉVÉNEMENTS	ORGANISMES	DATES	LIEUX	Bruit	Vente	Fermeture de rue
Tournoi de hockey du député de Marquette	CUMULUS	2 mai 2026	Plancher de danse des Anglers	Oui	Oui	-
Prestations musicales	Réveil de Lachine	Mardis 12, 19 et 26 mai 2026, et jeudi 14, 21 et 28 mai 2026	Parc Saint-Louis	Oui	-	-
Animation au plancher de	Centre des loisirs de	25 au 30 mai 2026	Plancher de danse des	Oui	-	-

danse	Lachine		Anglers			
P'tit Marché	Concert'action	Les mardis et les vendredis du 12 au 30 mai 2026	parc LaSalle, parc Ivan-Franko parc sur la rue Esther-Blondin, devant le 1830, rue Duff Court et bordure du stationnement du 2901, boulevard Saint-Joseph	-	Oui	-
Course de couleurs	CSSMB - École Très-Saint-Sacrement	14 mai 2026 (15 mai en cas de pluie)	Parc LaSalle	Oui	-	-
Dame Festive	Opération culture et festivités de l'ouest	29, 30 et 31 mai 2026	Rue Notre-Dame	Oui	Oui	Rue Notre-Dame entre la 10 ^e et la 14 ^e Avenue

JUSTIFICATION

L'organisation et la célébration d'événements publics s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Ces événements, organisés généralement par des organismes sans but lucratif locaux contribuent à l'épanouissement des résidents de tous âges, en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, des autorisations par ordonnances du conseil d'arrondissement sont nécessaires puisque ces événements impliquent l'occupation temporaire du domaine public, que ce soit un parc, des trottoirs ou des édifices municipaux, souvent l'émission de bruits perturbateurs et l'utilisation d'amplificateurs de sons, parfois la vente de marchandises et la consommation de boissons alcoolisées, et d'autres fois l'utilisation de dispositifs lumineux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les événements spéciaux ou publics autorisés pour le mois de mai 2026, pour lesquels l'utilisation du domaine public est tarifée en vertu du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026* (RCA26-19001), se voient accorder la gratuité totale de la tarification.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées sur le site Internet de l'arrondissement assurant ainsi leur entrée en vigueur et l'information auprès des résidentes et résidents.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les autorisations accordées par ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement, en séance tenante, entrent en vigueur dès leur publication.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux politiques et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITTOYAN
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Isabelle GAY
chef(fe) de division - culture et bibliothèque
en arrondissement

Le : 2026-03-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Julie J PERRON
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1266470002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 425, 18e Avenue, sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec

D'autoriser, selon les documents reçus les 29 janvier et 6 février 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative à la construction d'un bâtiment multifamilial sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec, afin de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, une marge arrière de 2,22 mètres, et ce, bien que la grille numéro 11B/38B, en annexe C du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoit, dans la zone M-317, une marge arrière de 4,6 mètres.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-20 09:52

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1266470002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 425, 18e Avenue, sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sis au 425, 18^e Avenue, sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CA24 19 0154 - 2024-06-03 (1246470016)**

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages, sur les lots portant les numéros 6 259 901 et 6 259 902 du cadastre du Québec (Le Daly-Morin ph. 5)

DESCRIPTION

La construction de la dernière phase du Daly-Morin a été achevée en fin d'année 2025 et est actuellement occupée à plus de 80 %.

En vertu du *Règlement* numéro 2528 sur les permis et certificats , un certificat de localisation tel que construit a été remis à l'arrondissement pour l'agrandissement et la dernière phase du Daly-Morin.

L'analyse du document a mis en exergue une non-conformité quant à l'implantation sur la 18^e Avenue. En effet, le projet prévoyait une marge arrière de 2,4 mètres, le certificat fait état d'une distance minimale de 2,22 mètres.

Le requérant soumet une demande de dérogation mineure afin de mettre en conformité le nouvel agrandissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2026-02-18



Dossier # : 1265419002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour un immeuble situé au 1850, rue Provost

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 17 novembre 2025 et 4 mars 2026 accompagnant une demande de permis d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1850, rue Provost;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-20 09:50

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1265419002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour un immeuble situé au 1850, rue Provost

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de transformation visant l'agrandissement de la façade arrière de la Maison du chapelain a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) en novembre 2025.

Le projet consiste en l'agrandissement de la Maison du Chapelain et est d'une superficie approximative de 471 m².

Notons également que la particularité du projet est qu'il est situé sur le site d'intérêt patrimonial des Soeurs de Saint-Anne et qu'il est assujettit à l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (c. C-11.4).

Les matériaux utilisés sur l'agrandissement seront de la brique d'appareillage standard de couleur Mayo Clear Smoot et Vintage Gray Glaze. De plus, un matériau de type tôle de couleur Antique Patina 24 sera utilisé sur certaines parties du bâtiment.

Afin de répondre aux différents commentaires des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), les requérants ont apporté certains changements aux éléments architecturaux sur le bâtiment. Les ouvertures et les modèles des fenêtres ont été modifiés afin d'augmenter la lumière naturelle dans les locaux. De plus, un couronnement a été ajouté sur l'agrandissement afin de créer un rappel de celui qui est présent sur le bâtiment principal.

L'approbation des plans est requise en vertu du *Règlement numéro 2561-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3) puisqu'ils comprennent des travaux de modification volumétrique et d'une caractéristique architecturale sur un bâtiment d'intérêt patrimonial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le but du projet est de permettre la relocalisation de 57 enfants provenant du Centre de la petite enfance (CPE) À Petits Pas situé au 200, boulevard Bouchard à Dorval, en plus d'y accueillir 80 enfants supplémentaires.

JUSTIFICATION

La DAUSE est d'avis que la proposition architecturale, la volumétrie et l'implantation de la proposition sont intéressantes pour son milieu immédiat, tout en ajoutant une touche de modernité à celui-ci. Les éléments modifiés sur l'agrandissement permettent de répondre aux critères d'intégration architecturale du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3).

Une étude de circulation a été réalisée sur le site et des modifications au stationnement et au débarcadère ont été apportées. La DAUSE est d'avis que cette proposition permet une logistique plus fluide lors des départs et des arrivées des enfants.

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du 11 mars 2026, en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Leanza TAGLIABRACCI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-03-18

Michel SÉGUIN
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1266470003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 4 février 2026, accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment mixte de 180 logements, sur dix (10) étages, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph).

D'accorder le permis de nouvelle construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-20 09:51

Signataire : Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION **Dossier # :1266470003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph)

CONTENU

CONTEXTE

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (220, boulevard Saint-Joseph).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 19 0083 - 2019-03-19 (1186470065)

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V)

DESCRIPTION

Le Flora, en construction depuis 2018, a connu plusieurs arrêts de travaux pour causes de faillites et de crise sanitaire, avant de reprendre en 2025, avec des répercussions économiques importantes.

Afin d'y palier, les propriétaires proposent une modification de l'installation du parement.

Initialement, les panneaux de fibrociment devaient être découpés et installés de manière à créer un effet en relief reproduisant l'apparence d'un diamant. Cette installation semble, selon les requérants, avoir montré ses limites en termes de complexité d'installation, d'efficacité d'isolation, de durabilité et de coût.

Les concepteurs ont ainsi soumis, dans un premier temps, l'option de supprimer l'effet tridimensionnel en installant les panneaux à plat. Chaque panneau aurait été découpé en diagonale afin d'obtenir un joint additionnel et de créer un mouvement dans la façade.

Après discussion avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE), les requérants ont proposé de maintenir le relief prévu sur la deuxième tour ayant pignon sur le boulevard Saint-Joseph (B). Pour les autres façades de la tour (B) et la troisième tour (C), située plus en retrait et ayant pignon sur l'avenue Skaniatarati, le même matériau en fibrociment sera maintenu et installé à plat. Afin de reproduire l'effet dynamique souhaité par le concept, des panneaux dans deux nuances distinctes de la même couleur sont installés en quinconce.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 11 février et 11 mars 2026, en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2026-02-18

**Dossier # : 1268073005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine, et de demander au conseil d'administration de la Fondation d'entériner cette nomination à compter du 7 avril 2026

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital de Lachine a pour mission de soutenir le développement et l'amélioration des services de santé offerts à la population, notamment par l'acquisition d'équipements et le financement d'initiatives complémentaires aux budgets publics;

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital de Lachine est administrée par un conseil d'administration (CA) composé de membres issus de la communauté;

ATTENDU QUE Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, possède l'expérience et l'engagement requis pour représenter adéquatement la communauté au sein de la Fondation;

Il est recommandé :

De désigner Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine;

De demander au conseil d'administration de la Fondation d'entériner cette nomination à compter du 7 avril 2026 ou à la date de son acceptation par le CA, si postérieure;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à transmettre la présente résolution à la Fondation et à effectuer tout suivi administratif requis.

Signé par Ann TREMBLAY **Le** 2026-03-27 10:54**Signataire :**

Ann TREMBLAY

Directrice
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1268073005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner Mme Julie-Pascale Provost, mairesse d'arrondissement de Lachine, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine, et de demander au conseil d'administration de la Fondation d'entériner cette nomination à compter du 7 avril 2026

CONTENU

CONTEXTE

Fondée en 1976, la Fondation de l'Hôpital de Lachine agit « au coeur de la communauté » pour soutenir l'hôpital de proximité (Lachine et Ouest-de-l'île). Depuis 2022, elle est intégrée à la Fondation du CUSM, qui mène la campagne 5 M\$ « Osez rêver – Hôpital de Lachine », en complément du projet de modernisation hospitalière (210-220 M\$) visant des installations modernes et des soins renforcés de proximité.

Le conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine est composé de membres, majoritairement issus du milieu médical et des affaires. La présence de la mairesse d'arrondissement au sein du conseil d'administration de la Fondation contribuera à maintenir un lien étroit entre la communauté, l'administration municipale et la Fondation, au bénéfice de la mission de soutien à l'Hôpital de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0059 - 2018-02-12 (1183479001)

Nomination des membres du conseil d'arrondissement au sein de divers comités et organismes

CA14 19 0170 - 2014-05-12

Nomination au sein du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine

DESCRIPTION

Appui de l'arrondissement et transmission d'une candidature au CA de la Fondation (qui détient le pouvoir d'entériner), avec entrée en vigueur conditionnelle.

JUSTIFICATION

La nomination de Mme Julie-Pascale Provost, mairesse de l'arrondissement de Lachine, au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital de Lachine permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer la continuité dans la représentation de l'arrondissement auprès d'un partenaire clé de la santé locale;

- Structurer le dialogue Ville-Fondation dans la phase active de HOP Lachine;
- Alignement communautaire et retombées sur les soins de proximité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun engagement financier pour l'arrondissement. La participation est bénévole; au besoin, frais de représentation selon les encadrements internes.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 avril 2026 : date cible; si l'entérinement par le CA de la Fondation intervient après cette date, la nomination prend effet à la date d'acceptation.
- Transmission de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amir BELHAOUES
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Fredy Enrique ALZATE POSADA
secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-03-26

